

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 24/06/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 juin 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, LEMAIRE Sandrine, MORVAN Dominique, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M LARQUET Tom qui donne pouvoir à M JOUSSE Sylvain
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
Mme MENARD Marie-Pierre qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
Mme MEUNIER Nathalie qui donne pouvoir à M GANDON Sébastien

Mme LEMAIRE Sandrine est élue secrétaire de séance

Délibération n°202607/01

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DÉPENSES DE RESTAURATION
SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Il est proposé d'établir une règle de principe concernant la participation financière de la commune à la prise en charge des dépenses en matière de restauration scolaire et d'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation de la commune, calculée sur la base d'estimations lors des votes annuels des tarifs (hors dépenses exceptionnelles), à un maximum de :

- 50% pour le restaurant scolaire
- 30% pour l'accueil périscolaire

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Franck BRETEAU

